

Attestation de qualification

« Opérateur qualifié »

N° VUL/18.079115

*En application de l'article R 321-15 du Code de la Route
et de l'Arrêté du 27 juin 2018 modifiant l'article 4 de l'Arrêté du 14 mai 2014
relatif au contrôle de conformité initial des véhicules de PTAC inférieur ou égal à 3,5 tonnes.*

Le laboratoire de l'Union Technique de l'Automobile, du motorcycle et du Cycle (U.T.A.C.), certifie que la société ci-dessous est qualifiée dans le cadre du contrôle de conformité initial pour les véhicules carrossés sous sa responsabilité.

Raison sociale : **AUBINEAU CONSTRUCTEUR**

Usines/Ateliers : **AUBINEAU CONSTRUCTEUR**
72 Grande Rue
79700 MAULEON
(France)

Gammes de véhicules : **N1 / O1 / O2**

Périmètre évalué : **Procédures d'assurance de la qualité et Evaluation initiale.**

Date de la qualification : **28 septembre 2018**

Date de limite de validité : **8 novembre 2021**



G. FOUGERE
Responsable du service
Certification, Audits et Inspections

